

## 5 - Fonds de Soutien à l'Investissement public local - Demandes de subventions

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** L'article 159 de la loi de finances pour 2016 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI. Une circulaire du 15 janvier 2016 en précise la nature. L'objectif de cette dotation est d'avoir un effet levier sur l'investissement local.

Au niveau national, les montants sont répartis en 2 enveloppes :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et EPCI à fiscalité propre.

L'enveloppe allouée pour la Région Bourgogne-Franche-Comté est de 21,5 M€.

- 300 M€ consacrés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres situés dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants (17,5 M€ pour la Région Bourgogne-Franche-Comté).

Cette seconde enveloppe ne concerne ni la Ville ni le Grand Besançon.

Une seconde circulaire de la Préfecture du Doubs du 17 février 2016 est venue préciser les modalités d'application de ce dispositif à l'échelle départementale.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- Les opérations doivent concerner les domaines suivants (7 types d'opérations éligibles) :  
En cohérence avec les objectifs posés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015, 3 types d'opérations concernent le développement durable et la protection de l'environnement :

. la rénovation thermique des bâtiments publics (isolation, panneaux solaires, géothermie, pompes à chaleur,...) pour les structures anciennes et nouvelles

. la transition énergétique (maîtrise des charges et réduction de la part des énergies fossiles)

. le développement des énergies renouvelables.

- Les 4 autres sont :

. la mise aux normes d'équipements publics, notamment la mise en accessibilité des ERP,

. le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,

. le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, y compris les projets d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

. la réalisation de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil de migrants.

Le taux de subvention maximum serait de 30 % sur le montant HT des dépenses, avec une participation attendue du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % minimum (avec dérogation possible pour les Monuments Historiques par exemple). Cette subvention est cumulable avec d'autres aides, dans le respect des règles d'attribution de ces autres subventions.

La Préfecture souhaite privilégier les projets prêts à démarrer. Les opérations ont l'obligation de commencer durant l'année 2016 ; c'est pourquoi l'Etat a exigé un dépôt des dossiers avant le 15 mars 2016, des comités techniques étant programmés en avril et en juin pour la répartition des subventions.

Après un recensement des opérations éligibles en début d'année, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ont déposé un certain nombre de dossiers susceptibles d'être subventionnés au titre de cette nouvelle dotation.

La liste des dossiers déposés, avec les taux et les montants sollicités figure dans les tableaux ci-après, le choix définitif des projets éligibles au fonds de soutien appartenant à l'Etat.

Pour la Ville de Besançon :

Projets	Coût estimé HT	Subv. sollicitée Fonds de soutien	Taux de subv.	Démarrage des travaux	Autres cofinancements attendus
Rénovation thermique et mise aux normes du pôle des Tilleuls : MJC et salle polyvalente	3 049 396	<b>363 034</b>	12 %	avril 2016	Union Européenne (35 %) Conseil Régional (19 %) Conseil Départemental (10 %) ADEME (4 %)
Mises aux normes accessibilité des ERP Ville dans le cadre des AD'AP	656 958	<b>197 087</b>	30 %	avril 2016	
Extension des locaux de la COMUE BFC	750 000	<b>100 000</b>	13 %	mars 2016	Conseil Régional (25 %) Conseil Départemental (10 %) CAGB (25,83 %)
Remplacement de la production et de l'émission de froid de la halle du marché et des bureaux du Musée des Beaux-Arts	328 656	<b>98 597</b>	30 %	juin 2016	ADEME (30,4 %)
Installation d'une micro-cogénération du bâtiment intendance de la Citadelle	101 192	<b>30 358</b>	30 %	juin 2016	
Installation de panneaux solaires thermiques au Centre Technique Municipal	55 387	<b>16 616</b>	30 %	avril 2016	
<b>TOTAL Ville de Besançon</b>		<b>805 692</b>			

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (à titre d'information) :

Projets	Coût estimé HT	Subv. sollicitée Fonds de soutien	Taux de subv.	Démarrage des travaux	Autres cofinancements attendus
Travaux de génie civil d'une partie de la voie de transport en commun en site propre (TCSP) de la gare Viotte au Campus Temis : rues Voirin, du 60 <sup>ème</sup> RI et Léo Lagrange	4 500 000	1 350 000	30 %	juin 2016	Grenelle-AFITF (3,42 %) Agence de l'eau (8,3 %) Union Européenne (demande en cours, à déterminer)
Mises aux normes accessibilité des arrêts de bus dans le cadre du SD-AD'AP	1 100 000	330 000	30 %	juin 2016	
Extension et requalification de la capitainerie de Besançon (halte du Moulin Saint-Paul)	369 776	110 933	30 %	sept. 2016	Conseil Régional (10 %) Conseil Départemental (30 %)
Equipement du centre de maintenance du Tramway de capteurs solaires photovoltaïques en autoconsommation	100 000	30 000	30 %	octobre 2016	
<b>TOTAL Grand Besançon</b>		<b>1 820 933</b>			

Pour chacun des projets mentionnés, la Ville de Besançon confirme la sollicitation de subventions auprès de l'Etat, suite au dépôt des dossiers et auprès des autres partenaires financiers potentiels, ou s'engage à solliciter ces derniers, au regard des plans de financements prévisionnels indiqués, et à prendre en charge les financements non acquis.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation des projets de la Ville suivants :

- . rénovation thermique et mise aux normes du Pôle des Tilleuls : MJC et salle polyvalente,
- . mises aux normes accessibilité des ERP Ville dans le cadre des AD'AP,
- . extension des locaux de la COMUE BFC,
- . remplacement de la production et de l'émission de froid de la halle du marché et des bureaux du Musée des Beaux-Arts,
- . installation d'une micro-cogénération du bâtiment intendance de la Citadelle,
- . installation de panneaux solaires thermiques au Centre Technique Municipal

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à confirmer les demandes d'aides auprès de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local, et auprès des autres cofinanceurs tels que la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, l'Union Européenne, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les autres partenaires potentiels, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 6 avril 2016.*